le président. Les jurés se retirent dans la salle de leurs délibérations et rapportent un verdict affirmatif sur toutes les questions. En conséquence, Gaudot, malgré son jeune âge, est condamné à la peine de mort.

" Dieu jugera les juges ! " s'écrie M. Saint-Appert, en se levant et en montrant le Christ.

Les fruits de cette éducation, vous les trouverez encore dans les assassinats dont les chefs d'État ne peuvent se défendre, malgré la protection que leur donne une armée d'un demi-million d'hommes. Un beau jour, un président de république se met en voyage, et il est à peine arrivé qu'un gamin, un louveteau sort de la foule et lui plante son poignard dans le ventre. Si vous laissez les idées modernes en matière d'éducation pénétrer dans votre pays, attendez vous à un avenir sombre et chargé de nuages.

La première direction que j'ai à donner aux catholiques de ce diocèse, pour les prochaines élections, c'est de ne donner leurs votes qu'à des candidats qui s'engageront à voter en faveur d'une loi réparatrice acceptée par les évêques. N'oubliez pas que ce vote sera de la plus haute importance. Ma seconde direction, c'est de vous engager à mettre de côté tout esprit de parti, quel qu'il soit, et de uger hommes et choses au point de vue des principes et de l'enseignement catholiques, comme Canadiens, comme citoyens, et le bon Dieu bénira vos efforts et vous permettra de recueillir ici-bas un avant-goût du bonheur qu'il réserve à ses élus.

Le sermon n'a été qu'un commentaire de la lettre et Mgr Laflèche, qui a pfononcé le sermon, a lui même signé la lettre, et il connaît mieux, par conséquent, la teneur de ce document que tous les organes libéraux réunis.

LETTRE DE MGR O'BRIEN

Le "Casket," organe de Mgr Cameron, publie une lettre de Mgr O'Brien, en date de Rome, 6 mai.

Au cours de sa lettre, Mgr O'Brien dit : " Dans une crise comme celle que nous traversons en ce moment, un citoyen qui aime son pays ne peut garder le silence. Je voudrais que ma voix fut entendue de tous mes compatriotes. A ceux qui ne sont pas catholiques, je dirais : " Etes-vous les descendants de ces hommes qui ont combattu pour nous obtenir la liberté constitutionnelle, lorsque vous voulez commettre une action qui doit avoir des conséquences fatales à l'œuvre de vos pères? Si vous ne maintenez pas aujourd'hui la constitution, votre conduite sera un précédent qui permettra plus tard de l'attaquer encore sur un autre point. Vous tenez dans vos mains l'avenir du Canada. Vous êtes la majorité ; vous pouvez opprimer la minorité d'une province, vous pouvez paralyser le progrès de votre pays, en votant contre une législation remédiatrice. Mais je ne puis croire qu'un grand nombre parmi vous agissent ainsi."

" Je sais qu'on dira : " Nous ne refusons pas de redresser tout grief dont on peut montrer l'existence ; mais en premier lieu, nous devons faire une enquête pour savoir d'une manière certaine si on a infligé quelque dur traitement à la minorité." Cela peut paraître raisonnable à un étranger ; pour un Canadien, c'est quelque chose que je ne veux pas caractériser, de crainte d'être accusé d'user de violent langage. Aucune personne quelque peu au fait des affaires publiques ne peut ignorer l'injustice commise envers la minorité de Manitoba. Il est pénible et humiliant de voir que quelqu'un puisse ignorer cette injustice ; c'est un futile prétexte que de parler d'en-